

Nouvelles des villes et cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **19 (1972)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Etat actuel de la protection civile en Romandie

La raison d'être de la présente chronique étant de mettre en évidence tout ce qui se fait en Suisse romande dans le domaine de la protection civile, nous avons tout naturellement — dans les numéros de février et mars — passé en revue les programmes d'instruction 1972 des cinq cantons intéressés et du Jura bernois. Ce qui nous a déjà apporté de précieux renseignements. Mais on peut et doit aller encore plus loin dans ce travail d'analyse, et ce en nous référant aux rapports annuels que tous les chefs cantonaux ont bien voulu nous faire parvenir. En prenant connaissance de ces divers documents on se fait, en effet, une idée exacte de l'état actuel de la protection civile pour l'ensemble de la Suisse romande, et des efforts fournis par tous les responsables, quel que soit l'échelon où ils œuvrent, et quelles que soient leurs fonctions.

Des difficultés restent à vaincre...

Mais ce que l'on ne verra pas apparaître, car cela nous mènerait trop loin, ce

sont les difficultés que les intéressés ont à vaincre pour que dans certains conseils cantonaux et municipaux la nécessité de la protection civile soit admise intégralement... avec ce qui en découle sur le plan financier. Et nous ne faisons pas allusion à ceux qui par principe sont «contre» — car là il n'y a rien à faire — mais bien à ceux qui, peut-être par manque d'information, prennent quelquefois des positions ambiguës qui ne sont pas sans compliquer toutes les affaires.

Toutefois, et dès que l'on aborde cet aspect du problème, il n'est que juste de mettre en évidence ceux qui — parmi nos hommes politiques — apportent leur appui inconditionnel à tout ce qui a trait à la protection civile.

Mais ceci ne compense pas suffisamment cela de sorte que notre action commune d'information devra s'intensifier sans cesse et surtout dans l'optique de la «conception 1971».

Cependant cette action ne doit pas être à sens unique, et il est nécessaire que dans les hautes sphères de la PC — où souvent l'on s'étonne de certaines réactions des responsables romands — on se persuade que ceux-ci n'ont pas toujours la tâche aisée... et que l'important travail qu'ils accomplissent, mérite et considération et compréhension!

contact entre les responsables et le personnel».

Organismes de protection d'établissements (OPE)

Le canton de Fribourg compte à ce jour 65 organismes de protection d'établissements industriels ou commerciaux, 63 chefs ayant déjà été instruits dans cette catégorie d'OPE (100 personnes et plus). Mais, et il y a là un point intéressant et caractéristique à relever, le nombre des OPE touchant les hôpitaux, asiles, instituts et monastères (ayant 50 lits et plus) ascende à 90, avec 83 chefs formés à une tâche particulièrement délicate, et qu'il vaudra la peine d'évoquer une fois en détail.

Instruction

Comme déjà dit, l'instruction se fait au Centre de Sugiez, dont l'occupation est particulièrement importante.

Elément intéressant à noter, cinq instructeurs permanents ont terminé leur formation professionnelle, ce qui permettra d'assurer dans les cours une constance nécessaire. Ce qui ne veut pas dire que les instructeurs volontaires seront laissés de côté, au contraire.

Au cours de l'année 1971 le nombre des personnes instruites: hommes, spécialistes et cadres s'est élevé à 650. Alors

qu'au total, et depuis que les cours ont commencé, 2200 personnes ont déjà été formées.

Abris privés — Constructions PC — Matériel

La construction des abris privés avance à une cadence réjouissante, puisque — à l'heure actuelle, et pour l'ensemble du canton — on compte 1540 de ces abris, ce qui donne en tout 55 000 places abritées.

En ce qui concerne les constructions pour organismes PC, pas mal de réalisations sont déjà à noter et touchant entre autres le centre opératoire protégé de l'Hôpital de Fribourg, des postes sanitaires et postes sanitaires de secours, des postes de commandement et des locaux de stationnement et de matériel ainsi que des réserves d'eau. Pour l'année en cours plusieurs projets ont été déposés dont celui se rapportant à un centre opératoire protégé à Meyriez, à des abris publics etc.

Enfin pour le matériel on enregistre plusieurs réseaux de transmission et des équipements AC touchant OPL et OPE.

Information et conclusions

Tout ceci permet au chef de l'Office cantonal PC fribourgeois, M. Jean-Paul Donzallas — qui expose aussi ce qui a été fait dans le domaine de l'information — de conclure ainsi son rapport: «Notre canton s'achemine de façon concrète vers une protection civile opérationnelle et les progrès réalisés surtout dans la formation des cadres nous ouvrent la voie de la coordination efficace et de la réalisation».

Canton de Genève

En ce qui concerne Genève, deux documents nous permettent de faire facilement le point. Il s'agit du rapport administratif émanant de M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal PC et chef cantonal, et du rapport du chef de la section instruction, M. Roger Pelletier. Nous grouperons d'ailleurs ces deux rapports afin de pouvoir suivre l'ordre que nous avons adopté pour le canton de Fribourg.

Communes astreintes

Toujours en nous en tenant à la terminologie actuelle au sujet de l'expression «commune astreinte», il y en a quatorze pour l'ensemble du canton, dont d'ailleurs plusieurs villes. Des villes qui s'imbriquent à tel point avec la ville de Genève proprement dite — qui a un service municipal PC très développé — qu'une solution particulière a dû être trouvée et qui se caractérise par la mise en place d'un organisme cantonal. Un organisme qui constitue un second

Canton de Fribourg

Ceci précisé, et nous l'avons fait avec notre franchise habituelle et en connaissance de cause, nous pouvons aborder l'objet de cette chronique en citant d'abord ce qui se fait à Fribourg, dont le responsable de l'Office cantonal PC, M. Jean-Paul Donzallas — entouré d'une équipe dévouée — a bien voulu nous apporter les éléments.

Communes astreintes

Première donnée, touchant les communes astreintes à la protection civile — au sens actuel du terme — qui montre que le total en est actuellement de 35, trois nouvelles communes figurant dans ce total, suite au recensement fédéral. A noter toutefois que par des regroupements, le nombre des organismes de protection locaux (OPL) est de 28 pour l'ensemble du canton.

«Un approfondissement de la structuration des communes a été demandé de façon que les chefs locaux mettent parfaitement au point leurs plans et dispositifs. Les premiers cours de répétition ont eu lieu dans les communes et l'on peut être satisfait du résultat obtenu. Les dites communes ont pu ainsi se rendre compte de l'effectif dont elles disposaient, et cela a permis un premier

échelon et qui — en ayant à disposition un matériel plus important et divers services — vient renforcer les quatorze organismes locaux.

Les exercices annuels de deux jours ont lieu dans le cadre des communes dès 1970, et ils ont permis aux chefs locaux de faire de nombreuses expériences.

Organismes de protection d'établissement

En tout, 116 OPE de tous genres: industriels, commerciaux et hospitaliers. La plupart ayant déjà à leur tête un chef OPE formé, alors que l'instruction du personnel — où l'on trouve un certain nombre de femmes — se poursuit au centre de Bernex à un rythme accéléré. Depuis 1970 également, les chefs et le personnel des OPE ont effectué leurs exercices de deux jours avec les organismes locaux. Formule intéressante qui se poursuivra jusqu'au moment où les OPE pourront prévoir lesdits exercices dans leur propres entreprises, et par leurs propres moyens.

Centre d'instruction de Bernex

Comme déjà indiqué, toute l'instruction de base et celle destinée aux cadres se fait au centre cantonal de Bernex, avec une équipe d'instructeurs professionnels. Mais, en plus des cours officiels, le centre de Bernex est le point de rencontre de nombreux organismes qui — dans ce cadre remarquable — font suivre à leur personnel ou à leurs membres de nombreux autres cours, où le secourisme tient naturellement la tête. Et il y a eu aussi trois cours internationaux pour instructeurs spécialisés OIPC.

En 1971, ce ne sont pas moins de 1775 personnes qui ont suivi à Bernex les cours d'introduction, de cadres et de spécialistes ou des rapports officiels. A ce jour, l'effectif total est de 5500 personnes instruites.

Abris privés — Constructions PC — Matériel

Le nombre d'abris est de 2646, et celui des places abritées de 200 129.

De nombreuses installations PC sont déjà aménagées ou en voie de construction, pour les OPL ou les OPE: postes de commandement, locaux d'attente et de matériel, postes sanitaires et postes sanitaires de secours, points d'eau, lieux de rassemblement pour sans-abri etc. Le matériel a été acquis pour l'organisme cantonal et pour les OPL sur une grande échelle, alors que plusieurs OPE sont déjà bien équipés.

Malgré l'accident qui a frappé l'hélicoptère de la PC, on peut sans autre affirmer que l'apport d'un tel appareil est indispensable à la protection civile.

Information et conclusions

D'entente complète avec le SCPC, l'information se fait dans le cadre de l'Association genevoise PC.

En conclusion de son rapport, M. E. Reymann écrit ceci: «Les organismes PC du canton, des communes et des établissements présentent un effectif de 5500 personnes instruites. Malgré le manque de cadres, nous disposons, grâce au travail et à la collabo-

ration des chefs communaux d'une organisation déjà capable d'intervenir en cas de catastrophe ou de guerre».

Canton de Vaud

Etant donné l'étendue du canton de Vaud, il est facile d'imaginer tous les problèmes qui se posent aux responsables de la protection civile. Ces problèmes que le chef de l'Office cantonal vaudois PC, M. Benjamin Hennard, évoque en détail dans son rapport annuel, et d'où il ressort en particulier que l'aménagement de centres d'instruction est l'objectif No 1 à atteindre. Que ce soit sur le plan cantonal, régional ou communal (pour la ville de Lausanne). Voici quelques-uns des points qui nous paraissent intéressants à relever dans le document que nous avons sous les yeux.

Communes astreintes

Actuellement on compte 62 communes astreintes à avoir leur OPL, dont plusieurs ont un service municipal PC, la ville de Lausanne en particulier. Dans plusieurs de ces communes des sirènes d'alarme ont été installées en 1971. Par ailleurs chaque commune a reçu un inventaire détaillé du matériel de PC qui lui est attribué, cet inventaire — détail intéressant — ayant été établi par le centre électronique du canton de Vaud.

Organismes de protection d'établissement

Là également, les chiffres sont supérieurs à ceux des autres cantons romands puisque c'est un total de quelque 200 entreprises de tous genres qui doivent mettre sur pied un OPE.

Instruction

Dans ce secteur, notons d'abord que M. Pierre Oppliger a été promu chef cantonal de l'instruction, ce dont nous le félicitons amicalement, en souvenir d'un cours fédéral pour la formation d'instructeurs cantonaux OPE, alors qu'il était un «élève» attentif dans la classe dont nous avons la direction. Suite à ce que nous disions plus haut au sujet des centres d'instruction on lit dans le compte-rendu du chef de l'Office cantonal PC vaudois, les lignes suivantes, quelque peu désabusées: «A l'exception du cours d'introduction destiné au personnel des formations de transport d'eau à Lausanne, aucune instruction au niveau du personnel n'a pu se faire dans le canton, faute d'installations adéquates».

Il faut tout de même préciser qu'un effort spécial a été axé sur l'instruction des cadres et spécialistes. On note entre autres que 53 chefs locaux, 96 chefs OPE, 23 candidats chefs OPE et 54 chefs de matériel des communes ont été instruits dans des cours ou rapports cantonaux. Avec en tout 679 jours de service accomplis.

Abris privés — Constructions PC — Matériel

Le nombre des abris à disposition de la population est maintenant de 5549, ce

qui représente un total de 225 564 places abritées.

En ce qui concerne les constructions de dispositifs PC, achevées ou en cours, on note plusieurs postes de commandement, locaux d'attente et pour OPE, des réserves d'eau, des postes sanitaires, des postes sanitaires de secours à Montreux et Lutry et des centres opératoires protégés à Morges et Payerne. Enfin on a terminé un abri public à Mont sur Rolle, et on en achève un autre de 800 places à Ste-Croix.

Un important matériel a par ailleurs été attribué aux communes (6e tranche).

Tâches diverses

En plus des divers secteurs ci-dessus, l'Office cantonal PC s'est occupé de la protection des biens culturels, du plan d'alarme-catastrophe ORCA et d'un exercice combiné de protection aérienne à Lausanne et Renens. Puis il a assuré une permanence à l'exposition de matériel PC mis en place au Comptoir suisse de Lausanne par l'OFPC.

Tout ceci ajouté fait que le bilan est positif pour le canton de Vaud, un point capital restant pourtant à régler, celui des centres d'instruction!

Remarque:

Par manque de place, nous reprendrons notre étude dans le prochain numéro en ce qui concerne Neuchâtel, le Valais et le Jura bernois. Puis nous récapitulons toutes les données touchant à l'état actuel de la protection civile en Romandie.

Commission romande d'information

La CRI s'est réunie récemment à Ouchy afin de mettre au point son programme 1972. Un programme qui se reportera sur le second semestre car tout ce qui a été envisagé se heurte à ceci: attendre la promulgation des directives sur la «Conception 1971». Mais les «Journées d'études» prévues n'en prendront que plus d'intérêt.

La version corrigée du nouveau film sur les radiations nucléaires est parvenue aux membres de la commission du film, et il s'agira de veiller au texte et surtout au titre en français.

La présentation nouvelle de notre revue est satisfaisante, sauf la page de couverture qui appelle certaines modifications: bandeau jaune avec le titre en quatre langues en noir.

Une action sera entreprise auprès des rédactions des journaux de firme car il y a là un bon moyen d'information.

Dans le cadre du Comptoir de Martigny aura lieu en automne une exposition PC avec la collaboration de la CRI (début octobre).

Enfin la Commission romande d'information s'est félicitée de la réussite de la «table ronde» organisée par l'USPC à Berne sur la «Conception 1971»... ainsi que de la mise en place de la traduction simultanée. J. Chevalier